

**TRÈS SECRET**  
**Dossier n° : 2800-156**  
**(TD R507)**

**UTILISATION OPÉRATIONNELLE D'INTERNET PAR LE SCRS**  
**(ÉTUDE N° 2010-04 DU CSARS)**

**Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité**  
**3 mai 2011**

La traduction de tous les examens du CSARS a été officiellement complétée par le Bureau de la traduction du Canada. En cas de litige, la version faisant autorité de la spécification est le document original en anglais.

**Version AIPRP**

**20 mars 2019**

**Datée du :**

---

## TABLE DES MATIÈRES

	RÉSUMÉ .....	2
1	INTRODUCTION.....	3
2	MÉTHODE ET PORTÉE.....	5
3	.....	6
	3.1 Collecte d'information et valeur ajoutée sur le plan opérationnel .....	8
	3.2 .....	
	3.3 Intégration de méthodes non traditionnelles aux pratiques courantes.....	10
4	.....	12
	.....	13
5	ENJEUX À PRENDRE EN CONSIDÉRATION .....	14
	5.1 Le défi lié aux jeunes .....	14
	5.2 Surcharge d'information : trouver et signaler ce qui est important.....	16
6	CONCLUSION.....	18

## RÉSUMÉ

Au cours des dernières années, les activités sur Internet se sont retrouvées à l'avant-plan dans le cadre d'un certain nombre d'enquêtes sur la sécurité nationale. La présente étude consiste à explorer les stratégies, les politiques et les processus qui guident l'utilisation opérationnelle d'Internet par le SCRS

L'étude révèle qu'Internet est un outil d'enquête précieux pour le SCRS. L'approche adoptée par le Service pour les enquêtes liées à Internet, que ce soit au chapitre des politiques ou de la procédure, est judicieuse et procure amplement de souplesse d'adaptation à l'évolution rapide d'Internet. Le CSARS a relevé deux aspects à prendre en considération concernant l'utilisation d'Internet à des fins opérationnelles par le SCRS.

Le premier aspect concerne les jeunes. Presque tous les jeunes passent du temps sur Internet ils sont aussi souvent la cible de la propagande extrémiste qui se trouve sur Internet. Ainsi, la probabilité que le SCRS acquière de l'information concernant des mineurs dans le cadre de ses enquêtes a augmenté. La directive ministérielle et l'orientation donnée à l'interne au SCRS ont déjà insisté sur la nécessité pour le Service d'accorder une attention spéciale au cas des jeunes. Le SCRS devrait donc bien faire comprendre à ses employés l'importance d'exercer une plus grande prudence lorsqu'ils recueillent et conservent de l'information concernant un jeune.

Le deuxième aspect concerne l'information de source ouverte. Même si beaucoup d'information de source ouverte peut se trouver sur Internet, le CSARS tient à rappeler aux employés du SCRS que celle-ci doit être soumise à la même règle de « stricte nécessité » que l'information provenant d'autres sources.

## 1 INTRODUCTION

De simple système de messagerie et dépôt d'information il y a dix ans, Internet est aujourd'hui un média beaucoup plus interactif, permettant à l'utilisateur de créer et de partager du contenu, de communiquer et de participer de façons qui n'étaient pas possibles auparavant. Cette transformation a eu des résultats positifs et négatifs. Internet est devenu un outil d'enquête pour le SCRS et a permis, par exemple, de détecter des cibles clés des « 18 de Toronto ». En revanche, des personnes qui ne se sont jamais rencontrées peuvent nouer des liens et créer des réseaux, se mobiliser et planifier des activités potentiellement liées à des menaces sans jamais quitter leur domicile. Par conséquent, les activités sur Internet sont à l'avant-plan d'un certain nombre d'enquêtes sur la sécurité nationale.

La contribution croissante d'Internet, au Canada et à l'étranger, à la radicalisation de certains individus risquant de devenir des menaces pour les intérêts canadiens constitue une préoccupation au chapitre de la sécurité nationale<sup>2</sup>.

Internet joue un rôle important à toutes les étapes de la radicalisation en donnant un accès direct, sans filtre, à une idéologie extrémiste, ainsi qu'en offrant un lieu de rassemblement virtuel anonyme à des individus partageant un même point de vue radical. Internet donne aussi des occasions de nouer des relations et d'acquérir un savoir-faire et des compétences qu'il n'était possible d'obtenir auparavant que dans des camps d'entraînement outre-mer, ce qui donne donc à des terroristes potentiels un accès facile à de l'information opérationnelle pouvant leur servir à planifier et à mettre à exécution une attaque terroriste<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> Le SCRS définit la radicalisation comme étant [TRADUCTION] « le processus au cours duquel une personne ayant des croyances modérées en vient à épouser une idéologie extrémiste. On entend par "radicalisation islamiste" le processus au cours duquel une personne ayant des croyances musulmanes modérées en vient à croire que la violence est un moyen légitime de soutenir et de promouvoir une conception fondamentaliste de l'Islam ». Passage tiré de l'étude 2006-7/09(b) du SCRS, intitulée *The Radicalizers: The Islamist Extremism Threat to Canada from Within* (les agents de radicalisation : la menace de l'islamisme au Canada), 16 avril 2007, p. 3.

<sup>3</sup> *Violent Islamic Extremism, the Internet, and the Homegrown Terrorist Threat* (l'extrémisme islamique violent, Internet et la menace terroriste locale), *Majority and Minority Staff Report*, 8 mai 2008, p. 3.

L'étude du Comité avait pour but d'explorer les stratégies, les politiques et les processus qui guident l'utilisation opérationnelle d'Internet par le SCRS. Dans le cadre de cette étude, le Comité examine un certain nombre de questions, comme les suivantes : Quel type d'information accessible sur Internet ne peut être obtenu au moyen d'outils classiques? Quelle valeur opérationnelle la collecte d'information ouverte sur Internet ajoute-t-elle aux enquêtes du SCRS? Quelles sont les difficultés liées à l'utilisation d'Internet comme outil d'enquête, et de quelle façon le Service réagit-il à celles-ci?

Pour répondre à ces questions, le CSARS a examiné le rôle et la contribution de  
une unité spécialisée qui a vu le jour en 2001

Le CSARS s'est également penché sur  
les activités de afin de comprendre comment  
le SCRS utilise Internet comme complément à ses méthodes d'enquête traditionnelles.  
Enfin, le rapport contient une analyse d'enjeux liés à l'utilisation d'Internet par le SCRS,  
comme le fait que la radicalisation et Internet suscitent un contact accru du SCRS avec  
des jeunes ainsi que la nature et le volume potentiel de l'information recueillie et  
conservée

## 2 MÉTHODE ET PORTÉE

Dans le cadre de son étude, le CSARS a examiné une sélection de documents organisationnels et opérationnels du SCRS et a tenu des séances d'information

documents le CSARS a examiné

La période visée par l'étude s'étend du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 1<sup>er</sup> mars 2010. Toutefois, le Comité a dû examiner des documents antérieurs à cette période afin de bien contextualiser certaines des opérations.

### 3

Au cours des dernières années, le SCRS a lancé plusieurs initiatives ayant pour but d'accroître la valeur de son utilisation d'Internet à des fins opérationnelles. La principale initiative a été la création de \_\_\_\_\_ en 2001, lorsque le Service a reconnu toute l'importance d'Internet en tant qu'outil d'enquête<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup>

Vérification interne de \_\_\_\_\_

, dossier n° 880-118.

Le SCRS juge qu'il n'y a pas lieu d'adopter des politiques opérationnelles régissant l'utilisation d'Internet comme outil d'enquête, car il s'appuie sur l'application des politiques opérationnelles existantes,

le SCRS croit que les règles s'appliquant au monde physique peuvent également s'appliquer à Internet.

a néanmoins cherché à fournir une formation officielle,

Le manuel de formation est un excellent outil de référence qui contient des exercices et des exemples complets inspirés de cas réels. Il contient des instructions étape par étape sur les différentes façons d'utiliser l'information, ainsi que des instructions précises, par exemple sur la façon de

Le succès d'une enquête classique repose sur une planification adéquate et sur l'application d'une pensée critique, et il en va de même pour une approche misant sur Internet. Ce type de document de formation étant plus facile à mettre à jour que des politiques, il s'avère extrêmement pratique dans le contexte d'évolution constante d'Internet.

**Les documents examinés appuient la décision du Service d'appliquer les politiques actuelles à l'utilisation d'Internet à des fins opérationnelles par le SCRS, et rien ne porte à croire que l'établissement de politiques précises s'impose. En outre, a élaboré un cours de formation et des manuels de formation complets qu'on peut aisément mettre à jour à la lumière de l'évolution d'Internet,**

### 3.1 Collecte d'information et valeur ajoutée sur le plan opérationnel

accomplit divers types de tâches qui aident à générer des pistes et à faire avancer des enquêtes.



### 3.3 Intégration de méthodes non traditionnelles aux pratiques courantes

Le SCRS considère les techniques \_\_\_\_\_ comme non traditionnelles, \_\_\_\_\_ mais l'utilité de ces méthodes semble gagner en importance.

\_\_\_\_\_ il importe d'avoir en place des ressources permettant de composer avec la charge de travail accrue.

reconnait l'importance de régler les problèmes de ressources  
« méthodes non traditionnelles » deviennent rapidement un élément courant des  
opérations et des enquêtes.

CSARS  
car ces





## 5 ENJEUX À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

La présente section aborde deux défis généraux que devra relever le SCRS dans son utilisation d'Internet à des fins opérationnelles. Premièrement, le fait que les jeunes sont la cible de la propagande extrémiste sur Internet et que la plupart des jeunes passent du temps sur Internet

a accru le contact du SCRS avec des mineurs. En outre, il y a énormément d'information de source ouverte sur Internet qui est très facilement accessible, ce qui met en relief toute l'importance d'appliquer la règle de « stricte nécessité » à la collecte et à la conservation d'information provenant d'Internet.

### 5.1 Le défi lié aux jeunes

Les interactions du SCRS avec de jeunes Canadiens vont sans doute augmenter, puisque Internet reste un facteur dominant de radicalisation des jeunes. Effectivement, beaucoup des produits affichés dans Internet pour recruter ou radicaliser sont conçus pour attirer le marché des jeunes. [TRADUCTION] « Internet permet à des islamistes violents de transmettre ce message au moyen d'une propagande en ligne qui est souvent racoleuse, interactive et sophistiquée, interpellant un public de plus en plus jeune<sup>42</sup>. »

Au cours de son examen, le CSARS a constaté que dans plusieurs cas le SCRS avait recueilli et consigné de l'information concernant des mineurs,

le volume d'information concernant des jeunes qui est consigné — et donc conservé en permanence — dans des rapports opérationnels augmente.

---

<sup>42</sup> *Violent Islamic Extremism, the Internet, and the Homegrown Terrorist Threat* (l'extrémisme islamique violent, Internet et la menace terroriste locale), *Majority and Minority Staff Report*, 8 mai 2008, p. 3.

**Le SCRS devrait bien faire comprendre à ses employés l'importance d'exercer une plus grande prudence lorsqu'ils recueillent et conservent de l'information concernant un jeune.**

## **5.2 Surcharge d'information : trouver et signaler ce qui est important**

Même si beaucoup d'information de source ouverte est accessible, celle-ci doit tout de même être soumise à la même règle de « stricte nécessité » que l'information tirée des autres sources.

**énormément d'information de source ouverte.**

**Internet offre**

**Par conséquent, il importe que le SCRS applique rigoureusement la règle de « stricte nécessité ». C'est un enjeu préoccupant du point de vue juridique,**



## 6 CONCLUSION

Le CSARS conclut que l'approche du SCRS, du point de vue des politiques autant que de la procédure, semble être judicieuse et procurer la souplesse d'adaptation nécessaire dans un contexte d'évolution technologique constante. Cependant, le Service devra se pencher sur deux enjeux, à savoir l'interaction du SCRS avec des jeunes, en raison de l'utilisation d'Internet par ce groupe, ainsi que la collecte et la conservation d'information conformément à la règle de « stricte nécessité ».